

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2020 à 20H00

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 18/06/2020.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Stéphanie CHEVALIER, Nathalie CHRISTIEN, Fabienne LE BARON, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alexandre LE STRAT, Jean-Michel LERAY, Patrick POMME.

Était absent: Alain LE FUR (procuration Daniel DARCEL), Jérôme THOMAS (procuration Laurent GANIVET)

Secrétaire de séance : Daniel DARCEL

1 – Désignation des délégué-e-s au sein d'organisme

Le Conseil Municipal a désigné les membres des différentes commissions intercommunales et autres organismes :

- **Désignation correspondant « défense »** :

Monsieur Patrick POMMÉ

- **Désignation des correspondants « BRUDED »** :

Monsieur Laurent GANIVET, délégué titulaire

Monsieur Jean-Michel LERAY, délégué suppléant

2- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission concerne uniquement les habitations de la commune. Quand il y a un permis de construire ou une déclaration préalable pour des travaux déposés en Mairie, à la fin des travaux les personnes doivent compléter une déclaration d'achèvement des travaux. L'administration fiscale intervient 1 fois par an sur la commune pour vérifier la concordance entre les déclarations faites et les travaux réalisés. Cela a pour but d'avoir une équité entre habitants.

La commune a l'obligation de nommer 12 titulaires et 12 suppléants sur la commune.

Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par l'administration fiscale.

Dans la mandature il y a obligation de réunir au moins 1 fois cette commission.

Christian LE DANVIC, Stéphanie CHEVALIER et Delphine LE COGUIC se portent volontaires pour siéger dans cette commission.

Membres titulaires :

Mme Chantal LE CALVÉ

Mme Maryse LE COGUIC

Mme Dominique TALHOUËT

M. Christophe LE GALL

M. Daniel BROUSSOT

M. Patrick ÉLLIAS
Mme Mireille DARCEL
Mme Stéphanie CHEVALIER
Mme Marie-Hélène BIHOES
M. Dominique GOUDE
M. Jean BOUDIER
M. Jean MORVANT

Membres suppléants :

M. Christian LE DANVIC
M. Jean-Pierre MALARDÉ
M. Robert MICHEL
Mme Sandrine PÉRÈS
Mme Valérie PALARIC
Mme Brigitte POMMÉ
M. Stéphane LE BELLER
M. Jean LE PUIL
M. Jean-Paul LE FUR
Mme Delphine LE COGUIC
Mme Chantal GUÉZEL
Mme Gilberte ALLOT.

3- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Cette commission concerne uniquement les entreprises de toute taille et de toute activité. Christian LE DANVIC et Laurent GANIVET se portent candidats pour y siéger.

4 – Programme voirie 2020 : demande de subvention

Les demandes de subvention pour le département peuvent se faire au fil de l'eau il n'y a pas de date butoir comme à Pontivy Communauté pour déposer les dossiers.

Concernant la voirie le mode de calcul de la subvention n'est pas le même pour une voirie en agglomération (dans le bourg) et une voirie hors agglomération.

Voirie en agglomération :

Il faut atteindre un minimum de travaux de 15 000 € HT sinon la commune ne peut pas prétendre à la subvention.

En 2020 le montant de la dépense en agglomération s'élève à 21 810.50 € HT, on applique un taux de 35 % au montant des travaux. Le montant de la subvention 2020 s'élèvera à **7 633.67 €**

Voirie hors agglomération

La subvention se calcule par rapport au linéaire des travaux qui est multiplié au montant subventionnable de 25 000 € HT et auquel on applique un taux d'aide (40 % pour Séglien)

Linéaire prévu en réfection : 1,355 km

Montant de la dépense subventionnable : $1,355 * 25\ 000 = 33\ 875$

Montant de la subvention 2020 attendue : $33\ 875 * 40\% = \mathbf{13\ 550\ euros}$

5- Rénovation des bâtiments au terrain de football

3 Cabinets ont répondu à l'appel d'offre mis en ligne : Cabinet PIEL, Cabinet LORAND-GUILLOU et Cabinet SET.

Le critère prix compte à 40 % dans la note finale et le critère valeur technique compte pour 60% dans la note finale.

Au niveau prix le Cabinet Lorand-Guillou est le mieux placé, talonné par le cabinet SET.

Au niveau de la valeur technique c'est le cabinet SET qui est le mieux placé c'est lui qui a le dossier le plus complet.

Le Maire propose de suivre les avis émis par le CAUE56 et par la commission « appel d'offres » et donc de retenir le cabinet SET.

6 – Vote des subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2020 aux différentes associations :

- Entente Sportive Ségliennaise : 1 000 euros
- Comité des fêtes : 800 euros
- Comité de Locmaria : 30 euros
- Comité de Saint Jean : 30 euros
- Comité de Saint-Germain : 30 euros
- Comité de Saint-Zénon : 30 euros
- Oratoire du Clandy : 30 euros
- Club des Loisirs : 400 euros
- Plijadur Bar Vro Pourleth : 550 euros
- UNC – AFN : 150 euros
- Diane ségliennaise (Ste de Chasse) : 250 euros
- Piégeurs de ragondins : 70 euros par piégeur
- Donneurs de sang : 50 euros
- FNATH : 30 euros
- Office des sports de Guémené : 10 euros par enfant
- Sapeurs Pompiers : 150 euros
- Solidarité Paysanne Morbihan : 50 euros
- Cinéma ROCH : 100 euros
- Restos du Cœur : 100 euros
- Réseau des Korrigans : 462 euros
- Radio Bro Gwened : 50 euros
- Association ACB SAB (Frelons asiatiques) : 70 euros

7-Aménagement foncier

Information sur la future nomination des membres de la Commission Communale de l'Aménagement Foncier – CCAF

Le Conseil Municipal devra élire 3 membres élus titulaires et 3 membres suppléants, 1 personne titulaire et 1 suppléante qualifiée en matière de faune, flore, protection de la nature et des paysages. Le Conseil Municipal devra désigner 5 membres propriétaires de biens fonciers non-bâti. 3 membres titulaires et 2 suppléants sont désignés par la chambre d'agriculture.

L'ensemble des membres, titulaires et suppléants sont conviés aux réunions de la commission.

Les personnes intéressées doivent déposer un courrier de candidature en mairie (sauf ceux désignés par la chambre d'agriculture). La constitution de la commission sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8-Logements communaux mis à la location.

- Révision des loyers

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'indice de révision des loyers au 1^{er} juillet 2020

Type de Logement	Loyer au 30/06/2020 en €	Ancien Indice Loyer	Indice Loyer 4ème trimestre 2019 (à prendre en compte pour le calcul)	Loyer au 1er juillet 2020
T4	398,04	129,03	130,26	401,83
T4	475,47	129,03	130,26	480,00
T4	439,37	129,03	130,26	443,56
<hr/>				
T3	289,99	128,45	129,99	293,47
T3	289,99	128,45	129,99	293,47
T3	330,9	128,45	129,99	334,87
<hr/>				
T2	265,85	127,77	129,72	269,91
<hr/>				
T1	191,00	127,22	129,38	194,24
T1	191,00	127,22	129,38	194,24

	Loyer au 01/07/2020	Charges au 01/07/2020	Montant total mensuel
T3	293,47	30,3	323,77
T3	293,47	30,3	323,77
T1	194,24	10,1	204,34
T1	194,24	10,1	204,34

9-Commission Communication : Mme Audrey VAILLIER

La commission se réunira prochainement afin de créer une page facebook pour la commune, réseau social très utilisé qui permettra de communiquer des informations régulièrement. La commission définira le mode de gestion, notamment sur les commentaires.

10-Commission « chemins de randonnées » : M. Patrick POMME

Une journée de nettoyage le long de la Sarre est prévue samedi 27 juin, 11 bénévoles ont répondu favorablement. Une réunion est prévue début juillet afin de définir les circuits à inscrire au P.D.I.P.R. Les chemins de randonnée devront être déterminés dans le cadre de l'aménagement foncier. La destination des communs de villages devra être décidée par les habitants.

Chapelle de Locmaria : des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau de la charpente et du lambris, dégradation du faîtage, 3 mètres d'ardoises cassées. Un rendez-vous a été demandé avec Monsieur CURT architecte des bâtiments de France. Un dossier devra être constitué afin de solliciter le fonds de concours en octobre et les subventions afin d'inscrire les travaux au budget 2021.

11- Conseillers municipaux « référents de quartier »

Répartition des secteurs ; le référent élu des différents quartiers aura en charge entre autre la distribution du bulletin, le repas des personnes de + 70 ans et la distribution des colis de Noël.

12-Tirage au sort des jurés d'assises

M. LE MEUR Bruno a été tiré au sort.

Questions diverses :

- Distribution des masques
- Enquête publique PLUi
- Avis de la MRAE concernant le projet éolien en limite de Silfiac
- Présentation générale de Pontivy Communauté